

APPEL À CANDIDATURES

Admission au parcours doctoral SACRe 2021

| arts visuels | cinéma | composition musicale | design | théâtre | histoire et théorie des arts |

Appel ouvert du 9/03/2021 au 6/05/2021, 16h

Cet appel est international, sans limite d'âge.

Le parcours doctoral Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) au sein du Programme gradué Arts de l'université PSL est ouvert à tou.te.s les candidat.e.s titulaires obligatoirement d'un diplôme de Master 2 ou de grade équivalent, praticien.ne.s (artistes, designers, cinéastes, compositeurs.trices, metteur.euse en scène) et/ou théoricien.ne.s de l'art. En postulant, le.la candidat.e peut demander à bénéficier d'un contrat doctoral d'une durée de trois ans ou mentionner qu'il.elle bénéficie déjà d'un financement.

Elle.Il s'engage à suivre le plan de formation de l'École doctorale 540 « Lettres, arts, sciences humaines et sociales » de PSL (école doctorale dont tous les doctorants font partie), qui comprend notamment la participation au séminaire commun à SACRe, et à des formations transversales et spécifiques (voir *infra*).

À l'issue des trois années et après la soutenance de thèse, la.le candidat.e obtient le diplôme national de doctorat (Ph.D).

Présentation générale

Permettre à la recherche et création de se développer dans un cadre exceptionnel, permettre à des créatrices, des créateurs, à des chercheuses et des chercheurs de travailler et d'inventer ensemble : telle est l'ambition de la formation doctorale SACRe. Ce parcours est le résultat de la coopération de six établissements composants ou partenaires de l'Université PSL : le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), l'École nationale supérieure des Arts décoratifs (EnsAD), l'École nationale supérieure des Beaux-Arts (Beaux-Arts), l'École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis), l'École normale supérieure (ENS).

L'objectif de SACRe est de permettre l'émergence et le développement de projets originaux associant création et recherche. Cette formation doctorale, interdisciplinaire dans son esprit, réunit des praticien.ne.s – cinéma, musique, arts visuels, théâtre et design – et des théoricien.ne.s mettant en jeu une étroite articulation de la pensée et du sensible.

Le doctorat SACRe consiste :

- **pour les praticien.ne.s**, en la production d'œuvres, d'objets ou de dispositifs, et en la composition d'un document appelé « portfolio » problématisant la recherche et apportant *in fine* des connaissances nouvelles, étroitement associés à une démarche réflexive s'appuyant sur des champs théoriques et scientifiques variés. Le portfolio peut être de nature hybride, empruntant l'expression écrite ainsi que d'autres types d'expression (photographique, sonore, etc.) selon la discipline. Ces deux types de corpus – œuvres et « portfolio » – forment la thèse.

- « **pour les théoricien.ne.s**, en la production d'une thèse écrite répondant aux normes habituelles en sciences ou humanités, accompagnée d'un « portfolio » étroitement associé à une démarche pratique.

Modalités de la formation doctorale

Direction de thèse

La direction de la thèse est réalisée conjointement par un.e directeur.trice scientifique habilité.e à diriger des recherches (HDR) et par un directeur.trice artiste, pour les doctorant.e.s praticien.ne.s.

La direction de la thèse HDR devra être choisie prioritairement parmi les membres du laboratoire SACRe, parmi l'une des équipes de recherche rattachées à l'École doctorale 540 – École doctorale Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales – ou parmi l'une des équipes de recherche des établissements de PSL.

La direction artistique sera choisie de préférence parmi les équipes enseignantes ou artistes intervenants dans les écoles d'art du parcours SACRe.

La direction de thèse peut être finalisée après admission.

La liste des membres est disponible sur les sites de SACRe, de [l'ED 540](#) et de [PSL](#).

La formation doctorale dure 3 ans et engage le.la lauréat.e à suivre :

- **Une formation spécifique dispensée au sein des écoles et conservatoires**, chaque établissement organisant les conditions d'accueil, d'organisation et de fonctionnement pour chacun.e des doctorant.e.s qui lui sont rattaché.e.s ;
- **Le séminaire commun de la formation doctorale SACRe**, au sein du Programme gradué Arts, ayant pour objectif d'explorer les relations entre création et recherche, réunissant l'ensemble des doctorant.e.s admis.e.s dans la formation ;
- **Des formations complémentaires, professionnelles ou transversales**, à choisir parmi l'offre de l'ED 540, du Collège doctoral de PSL ou du Programme gradué Arts.

Le plan de formation de l'ED 540, qui comprend ces trois volets, doit être validé avant la soutenance de la thèse.

Des bilans d'étape des travaux des doctorant.e.s doivent être présentés régulièrement.

Les doctorant.e.s doivent également participer à l'élaboration de publications, journées d'étude, manifestations publiques, et sont incités à la conduite de workshops ou de cours, ainsi qu'à l'élaboration de projets transdisciplinaires.

Cette formation entre dans le cadre de la convention définie par l'article 12 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de doctorat.

En candidatant, les futur.e.s lauréat.e.s reconnaissent après avoir pris connaissance des dispositions fixées par les textes arrêtant le cadre du diplôme national de doctorat.

[f - consulter l'arrêté](#)

Financement et offres en lien avec la formation

Les doctorant.e.s reçu.e.s avec attribution de contrats doctoraux PSL deviennent salarié.e.s pour une durée de trois ans, durée légale de la formation, selon les conditions fixées par le décret n°2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n° 2009-464 du 23 avril 2009. Il s'agit d'un temps plein et il subordonne tout autre travail à une autorisation de cumul.

[f - consulter le décret](#)

La rémunération mensuelle s'élève, à la date de publication de l'appel, à 1 758 euros bruts, conformément à l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel.

[f – consulter l'arrêté](#)

Sous certaines conditions, les doctorant.e.s bénéficient de soutiens spécifiques dans le cadre d'activités liées à leur recherche doctorale : soutien à la production artistique (production d'œuvres, manifestations du type expositions, concerts, etc.) et à l'activité scientifique (colloques, publications, etc.).

Caractère de la thèse, soutenance et délivrance du doctorat d'art et de création SACRe

Le doctorat SACRe place au premier plan le travail de création pour les doctorant.e.s en écoles d'art, et l'interaction avec des praticien.ne.s pour les doctorant.e.s théoricien.ne.s.

La thèse se compose conjointement d'**œuvres**, dans les formats et supports propres à chaque discipline, et d'un document appelé « portfolio » pouvant être de nature hybride, empruntant l'expression écrite ainsi que d'autres types d'expression (photographique, sonore, etc.) selon la discipline. Ce dernier met en relief les sources, les expériences, les recherches, les autres pratiques, artistiques et scientifiques, qui ont accompagné le travail de création, et problématise le sujet de recherche en proposant des connaissances nouvelles relatives au sujet ou au champ dans lequel s'inscrit la recherche doctorale. Il **apporte une réflexion argumentée et problématisée** sur le travail accompli durant les trois années de thèse. Sa forme est définie selon les caractéristiques et les démarches propres à chaque discipline, en adéquation avec le projet de recherche du/de la doctorant.e et en accord avec les directeur.trice.s de la thèse.

La **soutenance de thèse** des doctorant.e.s praticien.ne.s s'appuie sur la présentation des œuvres réalisées pour le doctorat sous des formes diverses (expositions, performances, concerts, projections, spectacles, prototypes) et du portfolio. La soutenance de thèse des doctorant.e.s théoricien.ne.s s'appuie sur la présentation de la thèse écrite tout en faisant place au travail pratique mené dans le cadre spécifique de ce doctorat. Au terme de la soutenance publique, le diplôme national de docteur est délivré par PSL et mentionne l'établissement de préparation.

Dans le cadre de ses délibérations, le jury apprécie la qualité des travaux du doctorant, leur caractère novateur, l'aptitude du doctorant à les situer dans leur contexte scientifique ainsi que ses qualités d'exposition.

– article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016

Candidature

Conditions d'admission

Les candidat.e.s doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme français ou étranger sanctionnant cinq années d'études supérieures :

- Diplôme national de Master ;
- Diplôme conférant le grade de master.

Pour les étudiant.e.s étranger.e.s, un certificat de maîtrise de la langue française de niveau **B2** est requis. La thèse pourra alors être rédigée en anglais ou dans une autre langue scientifique internationale, si

la direction de thèse s'y déclare favorable et qu'un long résumé en français, conformément aux dispositions réglementaires, accompagne la thèse.

Les candidat.e.s praticien.ne.s doivent pouvoir présenter un dossier attestant d'une pratique réelle, solidement établie. **Les candidat.e.s ne doivent pas être déjà inscrit.e.s en thèse.** Si elles.ils bénéficient déjà d'un financement, elles.ils doivent le mentionner expressément dans leur candidature. Il n'y a pas de limite d'âge pour les candidat.e.s. Elles.Ils ne peuvent se présenter plus de trois fois.

Modalités de candidature

La.le candidat.e postule sur un sujet de son choix.

Les candidatures se font **auprès de l'établissement** choisi par le.la candidat.e selon la thématique de son projet et la nature de sa pratique artistique principale.

CNSAD	CNSMDP	ENS	ENSAD	La Fémis	Beaux-Arts
Théâtre	Composition musicale	Histoire et théorie des arts	Arts visuels Design	Cinéma	Arts visuels

Chaque établissement précise sur son site web les modalités de dépôt des candidatures et détaille la liste des pièces à joindre.

Les dates de retrait des dossiers et de dépôt des candidatures vont :

**du mardi 9 mars
au jeudi 6 mai 2021 à 16h
(heure de Paris, UTC +1)**

Procédure de sélection

Écoles d'art. À l'issue d'une première procédure de **sélection sur dossier** (1^{er} temps), l'établissement retient des candidat.e.s qu'il convoque pour une **audition** (2^e temps). Chaque école d'art décline l'appel SACRe commun selon un calendrier d'audition et des protocoles spécifiques.

ENS. La sélection entière se fait sur dossier, par examen (1^{er} temps) et éventuellement rencontre (2^e temps).

À la suite de cette procédure de sélection, chaque établissement se prononce sur l'admissibilité d'un ou de plusieurs candidat.e.s. Après consultation des dossiers et des rapports établis par chaque établissement, l'**admission définitive** (3^e temps) est prononcée par un jury plénier constitué des responsables de la recherche de chaque établissement et de la direction de l'École doctorale 540.

Les résultats définitifs sont annoncés mi-juillet sur le site web du Collège doctoral de PSL, sur le site web du laboratoire SACRe et, le cas échéant, sur les sites web des établissements de SACRe.

Après l'admission définitive, la double inscription à un des conservatoires ou écoles d'art d'une part, et à l'ED 540 de PSL d'autre part, est nécessaire pour pouvoir signer son contrat doctoral et suivre la formation. Les doctorant.e.s préparant leur thèse à l'École normale supérieure s'inscrivent à l'ENS uniquement.



Contact

Pour toute question sur la procédure générale, vous pouvez écrire à l'adresse sacre@psl.eu. Pour toutes les questions relevant spécifiquement de l'établissement où vous candidatez, merci de vous référer au contact de celui-ci.

Liens utiles

psl.eu	Le site Web de PSL
collegedoctoral.psl.eu	Le site Web du Collège doctoral de PSL
sacre.psl.eu	Le site Web du laboratoire SACRe
cnsad.fr	Le CNSAD (Conservatoire national supérieur d'art dramatique)
conservatoiredeparis.fr	Le Conservatoire de Paris (Conservatoire national supérieur de musique et de danse)
ens.fr	L'ENS (École normale supérieure)
ensad.fr	L'EnsAD (École nationale supérieure des arts décoratifs)
femis.fr	La FÉMIS (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son)
beauxartsparis.fr	Les Beaux-Arts de Paris (École nationale supérieure des beaux-arts)

Procédure de sélection pour les Beaux-Arts de Paris

Conditions d'admission

Les candidats doivent remplir les conditions d'inscription à l'université et être titulaires d'un diplôme français ou étranger sanctionnant cinq années d'études supérieures :

- Diplôme national de master ou équivalent (conférant le grade de master)
- **Pour les candidats étrangers**, un certificat de maîtrise de la langue française de niveau **B2** est requis.
- Les candidats praticiens doivent pouvoir présenter un dossier attestant d'une pratique réelle, solidement établie.

Les candidats ne doivent pas être déjà inscrits en thèse. S'ils bénéficient déjà d'un financement, ils doivent le mentionner expressément dans leur candidature. Il n'y a pas de limite d'âge pour les candidats. Ils ne peuvent se présenter plus de trois fois.

Composition du dossier

3 fichiers distincts nommés comme suit et au format PDF uniquement. Taille maximale pour chacun des 3 dossiers 20 Mo :

-1/ « pièces administratives » :

-une lettre de motivation expliquant l'intérêt pour le candidat à accéder à cette formation ;

-la copie du diplôme requis (Master 2 ou équivalent).

A la charge de chaque candidat de vérifier le cas échéant, l'homologation de son diplôme au grade de master auprès de l'établissement qui a délivré le diplôme.

-une copie de la carte d'identité ou du passeport ;

-pour les candidats qui ne sont pas ressortissants d'états francophones, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe ;

2/ « parcours »

-un curriculum vitae précisant notamment les institutions où le candidat s'est formé, les professeurs avec lesquels il a travaillé, les prix ou autres récompenses obtenus, ou mentions aux examens et concours académiques, etc. ;

-un dossier artistique (portfolio), témoignant des développements et de l'évolution des travaux du candidat. Pour les travaux vidéos/films ou installations numériques seuls les liens insérés dans le fichier PDF seront autorisés. Les candidats veilleront à ce que les plateformes de stockage et de diffusion de leurs vidéos soient accessibles sur tous les systèmes d'exploitation. Seule une sélection d'extraits d'une durée maximum de 10 minutes sera visionnée par le jury ;

3/ « Projet de thèse »

-un projet de thèse, composé d'une note d'intention (3 pages dactylographiées maximum) et d'un dossier documentant le projet de recherche artistique (maximum 20 pages). Il doit pouvoir permettre de juger de l'opportunité du candidat à s'inscrire dans la formation doctorale SACRe.

NB :

-Les documents peuvent être en anglais ou en français.

-Vous ne devez soumettre qu'une seule candidature, les dossiers en doublon ne seront pas traités.

-Joindre obligatoirement à ce dossier toutes les pièces demandées. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Veillez bien noter votre numéro de candidat, généré lors de la saisie de votre état civil au moment de la création de votre dossier. Ce numéro sera votre identifiant pour toute la procédure de candidature.

La candidature en ligne est finalisée quand vous avez d'affiché les mentions suivantes et que vous pouvez imprimer la fiche récapitulative de pré-inscription :

« Session d'admission Appel à candidatures parcours doctoral SACRe 2021

Dossier complet → vous avez accès à la section Transmission de la candidature »



Rappel

En faisant acte de candidature, le candidat atteste sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts ; il a noté qu'il n'est autorisé à se présenter à l'admissibilité que trois fois. La présentation de fausses informations ou de faux documents à n'importe quel stade de la procédure d'admission, quel que soit le moment de sa découverte entraîne automatiquement, en sus des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901 portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, l'annulation de l'admission, y compris de façon rétroactive, et interdit toute nouvelle candidature.

Calendrier

Dépôt du dossier (1^{er} temps) en ligne uniquement

Les candidats doivent obligatoirement déposer leur dossier de candidature sur la plateforme Taïga entre le **9 mars** et le **6 mai 16h**.

Convocation à une audition des candidats retenus (2^e temps)

Autour de la mi-juin

Les entretiens des candidats résidant à l'étranger se dérouleront en visioconférence. Veillez à joindre un justificatif de domicile ou de scolarité à l'étranger à votre dossier d'inscription. Aucune demande a posteriori ne pourra être prise en compte.

Admission définitive (3^e temps)

L'admission définitive est prononcée par un jury plénier constitué des responsables de la recherche de chaque établissement et de la direction de l'École Doctorale 540, à la mi-juillet.

Renseignements

33 (0)1 47 03 54 76 ou infoarp@beauxartsparis.fr

[INSCRIVEZ-VOUS](#)